



## Demande pension alimentaire pour mes 2 enfants concubinage

Par **myrabelle66**, le **23/10/2012 à 10:51**

Bonjour,  
Je suis séparée depuis juillet de mon conjoint nous vivions en concubinage et nous avons 2 enfants (de 7 et 4 ans).  
Depuis Mr n'a rien donné aux enfants sauf quand j'ai réclamé ici dernièrement mais la somme proposée me semblait insuffisante.  
Je précise que Mr a des problèmes d'addiction à l'alcool et dépense énormément là dedans (j'ai retrouvé une fois 1700 euros en liquide l'orsqu'il avait bu le lendemain il est ressorti faire la fête et il n'avait plus rien).  
Mr travaille en Suisse et gagne à peu près 3000 euros net par mois.  
Il ne veut pas que je passe par le JAF pour les pensions mais qu'on le fasse à l'amiable (par virement tous les mois). Ai-je le droit de refuser? de ne pas être ok sur la somme qu'il veut me verser (je suis dégoutée des sommes qu'il dépense pour l'alcool). Ayant quitté de région je n'ai plus d'emploi et vit seule avec mes 2 enfants.  
Encore une chose on avait acheté une maison y'a 2 ans là il m'a dit kil avait acheté des matériaux pour faire des travaux (soit disant parce qu'il n'y faisait rien avant). A quoi "joue" t'il pensez vous?  
Ai je le droit de demander des arriérages des pensions au JAF non versées depuis juillet? rnrnJe n'ai entamé aucune procédure depuis car cette situation me met mal à l'aise mais le papa ne me donne pas le choix, au vu de la situation je ne peux pas lui faire confiance.  
Merci pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le **23/10/2012 à 13:05**

Bonjour, vous ne pouvez pas demander des arriérés puisqu'il n'y a pas de pension alimentaire de prévue. Ce n'est pas votre conjoint puisque vous n'etes pas marié. Vous pouvez trouver un arrangement amiable écrit que vous ferez entériner par le JAF car tant que le jaf n'a pas rendu de décision il n'y a aucune obligation donc aucune possibilité de faire respecter votre accord.

Votre accord doit porter sur le montant de la pension alimentaire des enfants, le droit de visites et d'hébergement, les frais de transport..... vous pouvez aussi saisir le JAF si vous préférez ou si vous ne trouvez pas d'accord. Pour ce qui est de la maison, l'avez vous vendu, l'habitez vous... ? cordialement